



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES ASSEMBLEES
TÉL. : 04 90 49 39 56

Réf. : CB/AS/

Objet : Convocation des collèges électoraux en vue de l'élection des sénateurs

PJ (3): - Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 **portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;**

- Arrêté du 30 juin 2020 portant indication du nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) et suppléants à désigner et élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020
- Projet de délibération

Le 5 juillet 2020

Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article 3 du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil Municipal se réunira vendredi 10 juillet 2020. Il appartient au Maire de vous le notifier et de vous préciser l'heure et le lieu de cette réunion.

Aussi je vous informe que nous nous réunirons :

Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30
Salle des fêtes
Boulevard des Lices, Arles

Cette réunion sera consacrée à la désignation et élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister. Pour assurer le caractère public de la réunion, la réunion sera filmée et retransmise en direct sur le site Internet de la ville.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration. Exceptionnellement, un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Patrick DE CAROLIS
Maire d'Arles

